



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : systeme penitentiaire

Question écrite n° 62834

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le garde des sceaux, ministre de la justice, et lui demande quelles mesures le Gouvernement entend adopter afin d'humaniser les conditions de vie de la population carcerale du principal etablissement penitentiaire de la Reunion, d'une part, et afin d'ameliorer les conditions de travail (caracterisees a ce jour par l'insecurite, le manque d'effectifs) des surveillants de prisons, d'autre part.

Texte de la réponse

Reponse. - Le centre penitentiaire de la Plaine-des-Galets, principal etablissement de l'île, dispose d'une capacite totale de 430 places, reparties entre un quartier maison d'arret de 104 places, un quartier maison centrale de 116 places et un quartier centre de detention de 210 places. Ce dernier etablissement comptait 405 detenus au 1er janvier 1993 (dont 185 en maison d'arret, 82 en maison centrale et 138 en centre de detention), connaissant ainsi un taux d'occupation de 94 p 100. Depuis la mise en service de cet etablissement, en fevrier 1989, le parc penitentiaire de l'île de la Reunion permet de repondre de facon satisfaisante aux besoins des juridictions du departement, tant en termes de capacite qu'en termes de diversite des regimes de detention. Concernant plus precisement les effectifs en personnels, les etablissements penitentiaires de la Reunion disposent, globalement, d'un nombre de fonctionnaires correspondant aux organigrammes theoriques arretes par l'administration penitentiaire. En effet, s'il manque un personnel de surveillance au centre penitentiaire de la Plaine-des-Galets, les effectifs sont, en revanche, superieurs a ceux de l'organigramme a la maison d'arret de Saint-Pierre. Les commissions administratives paritaires de novembre et decembre 1992 ont en outre decide l'affectation de quatre surveillants en renfort a la maison d'arret de Saint-Denis. Ceux-ci rejoindront leur poste en mars 1993.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62834

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4782